



**Compte-rendu du conseil municipal du Lundi 29 Mars 2021**

Absents et excusés : Cédric DROMART (donne pouvoir à Xavier HUSSON), Céline FORT (donne pouvoir à Caroline LAPERSONNE)

**1. Intervention de Sabrina Lacour, conseillère aux décideurs locaux pour Communauté d'Agglomération d'Epernay et d'Aÿ**

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, les communes ne touchent plus la taxe d'habitation. Pour compenser, les départements vont toucher une part de TVA, et les collectivités vont récupérer le taux de taxe foncière des départements (15,51%), qui peut varier. Une délibération est obligatoire pour acter ce changement.

En 2021, la taxe s'est élevée à 54.023 €, avec la part du département représentant 26.000 € soit un coefficient fixe de 1,36%.

Les communes conservent la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants, soit 3.900 € pour la commune.

Par ailleurs, les taux pour la commune sont les suivants :

Taxe foncière sur le bâtiment : 27,36% (moyenne départementale : 14,5 %, moyenne nationale : 11,99%)

Taxe d'habitation : 20,78% (moyenne départementale : 11,96%, moyenne nationale : 10,67%)

Foncier non bâti : 23,38% (moyenne départementale : 11,71%, moyenne nationale : 32,89%)

Le conseil municipal donne son accord au taux de référence pour le foncier bâti 2021 à 42,87% et décide de maintenir le taux communal de 23,38% pour le foncier non-bâti ; soit 144.000 € de ressources pour la commune.

**2. Présentation du budget par Carine DE COCK**

Après présentation faite du compte administratif (mouvements des dépenses et recettes de la commune), qui fait apparaître un résultat de l'exercice à + 483.486,23 €, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

Après lecture du compte de gestion (dépenses et recettes enregistrées par la trésorerie) visé et certifié conforme par l'ordonnateur, le conseil municipal déclare que celui-ci n'appelle pas d'observation ni de remarque de sa part.



Le conseil décide également d'affecter au budget de l'exercice 2021 le résultat suivant : 292.969,67 € de recettes d'investissement, et 228.969,67 € affectés en réserves.

L'emprunt des travaux de la mairie a été soldé en 2020, et il reste 3 emprunts pour les logements bâtis (échéance en 2069) et les travaux de l'allée des sablons (échéance en 2032) ainsi qu'un ancien emprunt pour des travaux qui s'achèvera en 2022.

Après les propositions budgétaires faites par le maire pour le budget 2021, intégrant les travaux de cimetière, voirie, aménagement extérieur (projet d'un théâtre de verdure), le conseil municipal valide le budget de fonctionnement (dépenses : 213.232€ - recettes : 213.232€) et le budget d'investissement (dépenses : 538.598€ - recettes : 538.598€).

### 3. **Modification des statuts de la CCGVM**

Le conseil municipal donne son accord pour l'élargissement des compétences sur le GEMAPI (cours d'eau), compétences mobilités (bus, voiture auto-partage, transports scolaires), équipements communaux (entretien) qui sont sans conséquence pour la commune.

### 4. **Remplacement de M. Denis HUMBERT dans les différentes commissions communales**

Il y a lieu de procéder à la désignation de nouveaux membres, suite au décès de M. HUMBERT.

M. Charles-Henri HUMBERT est proposé dans les commissions suivantes :

Impôts directs  
Animation, jumelage, fleurissement, jeunesse, scolarité  
Bois, viticulture, environnement, cadastre  
Contrôle des listes électorales

Le conseil municipal donne son accord à la désignation de M. Charles-Henri HUMBERT, avec une abstention (Marie-Anne HUMBERT).

### 5. **Remboursement de frais**

Le conseil municipal donne son accord pour rembourser les frais de carburant avancés par M. Jean-Charles CUGNET pour le véhicule de la mairie (99,99€).



**6. Bail de chasse au profit de la société de chasse Mutigny la Malmaison**

Le conseil municipal décide le transfert de bail, dans les mêmes conditions, au profit de la société de chasse Mutigny la Malmaison présidée par M. Raymond THIBAUT.

**7. Carte essence**

Le conseil municipal donne son accord à la création d'une carte de carburant, destinée à l'approvisionnement en carburant du véhicule communal.

**8. Création d'un emploi d'agent polyvalent**

La commune a la possibilité de créer un poste d'emploi d'agent polyvalent : CDD de 3 ans, renouvelable 1 fois.

Le conseil municipal donne son accord à la création d'un tel poste qui sera proposé à l'employé actuel, dont le CDD prend fin au mois d'avril.

**9. Questions diverses**

Acquisition d'une parcelle : M. Julien GODART est présent pour apporter des précisions sur la parcelle qu'il souhaite acquérir. Le conseil municipal délibérera au prochain conseil.

Bois communaux : M. Mickaël ZIMMERLIN propose de recourir aux services de plusieurs employés pour nettoyer les bois communaux (5 ha, 80h estimé de travaux) soit une dépense de 3.840 € (contre un devis ONF de 9.000 €).

Projet de verger : une discussion est à envisager prochainement, suite aux rencontres qui ont eu lieu avec les agents du Parc de la montagne de Reims, et compte tenu des règles applicables en matière de distances de sécurité (« ZNT »). Charles-Henri HUMBERT est également présent et rappelle les enjeux sur ce sujet, dans le dossier de projet d'aménagement du point de vue autour duquel plusieurs viticulteurs exploitent des vignes.

La séance est levée à 20h45.

Le prochain conseil est fixé au mardi 27 avril 2021 à 18h30.